



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

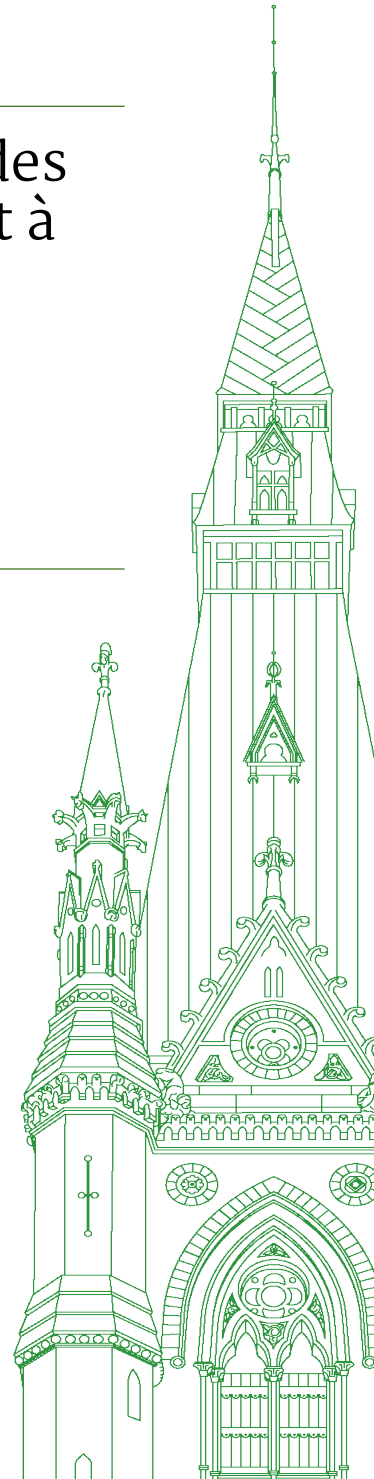
Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 5 mai 2026



Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada

Le mardi 5 mai 2026

• (1835)

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC)): Bienvenue à la réunion n° 5 du Comité mixte spécial sur l'exercice des attributions en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

Conformément à la motion adoptée le mardi 5 mai, le Comité se réunit pour poursuivre son examen de l'exercice des pouvoirs et de l'exécution des fonctions du gouverneur en conseil et du ministre en vertu de la Loi visant à bâtir le Canada.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride.

J'aimerais faire les quelques rappels suivants. Je ne donnerai pas de consignes aux participants sur Zoom parce que ce sont des utilisateurs aguerris de l'application. Je veux seulement leur rappeler d'attendre que je les nomme avant de prendre la parole.

Avant de commencer, nous avons une ébauche de motion de régie interne sur la répartition uniforme du temps de parole. La motion propose d'allouer, au départ, cinq minutes par intervenant. Ensuite, si les membres du Comité prennent tous la parole et que les témoins sont nombreux, les présidents réduiront le temps de parole de façon équitable et appropriée. Puisque la réunion de ce soir n'est pas une réunion complète, tout le monde devrait être en mesure de parler 5 minutes, mais si nous avons 17 témoins pendant une réunion complète de 3 heures, il faudrait probablement raccourcir le temps de parole.

Je lis l'ébauche de motion de régie interne:

Que, nonobstant la motion adoptée le mardi 14 avril 2026, concernant la durée et l'ordre des questions, chaque membre du comité dispose de cinq minutes, selon un ordre qui sera déterminé par les coprésidents; que les coprésidents puissent exercer leur pouvoir discrétionnaire de modifier le temps alloué aux membres du comité, s'il y a lieu, pour permettre aux témoins de faire des déclarations préliminaires d'une durée maximale de cinq minutes et veiller à ce que la réunion se déroule dans le temps prévu.

Êtes-vous tous d'accord avec la motion?

Des députés: D'accord.

Le président: C'est formidable.

J'aimerais accueillir les témoins. Du Bureau des grands projets...

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Excusez-moi, monsieur le président. Venez-vous de procéder au vote sur la motion?

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Voulez-vous répéter ce que vous venez de dire, s'il vous plaît?

[Français]

Patrick Bonin: Venez-vous de procéder au vote sur la motion?

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Ma question est la suivante: y a-t-il des objections?

[Français]

Patrick Bonin: Je veux mentionner que je vote contre la motion.

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Très bien. Vous votez contre la motion.

Les autres députés sont-ils tous en faveur?

(La motion est adoptée avec dissidence.)

Le président: Merci beaucoup.

Je vais maintenant accueillir les témoins. Ce sont des représentants du Bureau des grands projets qui s'étaient joints à nous la semaine dernière. Nous recevons M. Peter Feldberg, vice-président, Affaires réglementaires, et M. Rob Van Wallegghem, avocat général et vice-président, Affaires autochtones.

J'inviterais M. Feldberg à prononcer sa déclaration liminaire. Vous avez cinq minutes.

Monsieur Van Wallegghem, si vous avez vous aussi une déclaration liminaire de cinq minutes, vous pourrez la prononcer ensuite.

Peter Feldberg (vice-président, Affaires réglementaires, Bureau des grands projets): Madame la coprésidente, monsieur le coprésident, mesdames et messieurs, bonsoir. Merci de m'avoir invité à parler des opérations menées par le Bureau des grands projets, ou BGP, pour concrétiser des projets un peu partout au pays. Ce soir, je témoigne à titre de vice-président, Affaires réglementaires, pour discuter de la rationalisation du système réglementaire en vue d'accélérer la réalisation de projets d'envergure.

Une des missions essentielles du BGP consiste à garantir un cadre réglementaire solide qui permet de donner corps aux projets en temps voulu et de façon prévisible. Notre rôle est de lever les obstacles provenant des règlements et des politiques afin d'accroître la certitude et la viabilité financière des projets pour les investisseurs.

Le groupe de la réglementation s'attelle à cette tâche au moyen de deux fonctions. La première est de travailler avec les promoteurs et les organismes de réglementation sur les projets soumis au BGP afin de débloquer les problèmes dès qu'ils surviennent, d'évaluer les projets en vue de leur désignation ainsi que de concevoir et de mettre en œuvre des plans de délivrance de permis pour la phase d'exécution. L'autre fonction, tout aussi importante, est de rendre plus efficace le traitement de tous les projets, et non pas seulement de ceux qui ont été soumis au BGP, au moyen de la rationalisation des pratiques ou de modifications réglementaires ou législatives.

La rapidité est essentielle pour réduire les risques associés aux projets et pour accroître les investissements dans les grands projets au Canada. La Loi visant à bâtir le Canada, qui a reçu la sanction royale en juin l'an dernier, est un outil important pour atteindre cet objectif. La désignation en vertu de la Loi déclenche un processus réglementaire fédéral simplifié conçu pour accélérer les délais d'approbation, qui sont toutefois encore assortis d'évaluations environnementales et de consultations avec les peuples autochtones et les partenaires concernés. La Loi permet au gouvernement du Canada d'inscrire un grand projet d'intérêt national sur une liste prévue à cette fin et de fixer les conditions de sa mise en œuvre sur la base de consultations avec les provinces, les territoires, les ministères fédéraux concernés et les peuples autochtones.

La Loi visant à bâtir le Canada prévoit une simplification des processus au moyen de trois principes clés. Le premier est l'approbation tôt dans le processus des projets au moyen de leur inscription dans une liste des projets désignés. Puisque le projet est approuvé, les parties prenantes peuvent se concentrer sur l'exécution en tant que telle plus rapidement. Les investisseurs obtiennent ainsi la certitude, en l'espace de quelques mois plutôt que de quelques années, que leur projet ira de l'avant. Cette certitude est particulièrement importante pour ceux qui cherchent à finaliser leur financement ou à prendre des dispositions pour les éléments à long terme de la chaîne d'approvisionnement. Le deuxième principe est la coopération entre les organismes de réglementation qui garantit, de pair avec le troisième principe — le principe du décideur unique —, que les autorisations nécessaires sont obtenues de manière simplifiée et que les conditions associées aux projets peuvent être rationalisées et consolidées afin que l'obligation de protection de l'environnement n'entraîne pas de coûts ou de retards indus.

Le BGP évalue les projets et fournit des avis aux ministres fédéraux en fonction des cinq facteurs énoncés dans la Loi visant à bâtir le Canada: renforcer la résilience, l'autonomie et la sécurité du Canada; procurer des avantages économiques; promouvoir les intérêts des peuples autochtones; contribuer à la croissance propre et à l'atteinte des objectifs du Canada en ce qui a trait aux changements climatiques; avoir une forte probabilité de mise en œuvre réussie. Ces facteurs ne sont pas exclusifs. Des projets peuvent être désignés comme d'intérêt national sans que tous ces facteurs soient remplis.

Le BGP reconnaît que la simplification du processus d'approbation des projets procure des avantages qui vont au-delà des projets qui sont soumis au BGP ou désignés en vertu de la Loi. En rationalisant les approbations et en nous engageant à respecter un échéancier de deux ans pour les décisions relatives aux grands projets, nous créerons un environnement plus efficace et plus prévisible qui donnera aux investisseurs et aux promoteurs de projets la certitude nécessaire pour investir et construire au Canada.

Merci encore, monsieur le président. Merci aux membres du Comité. Je suis prêt à répondre à vos questions.

• (1840)

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Je cède la parole à M. Van Walleghem.

Rob Van Walleghem (avocat général et vice-président, Affaires autochtones, Bureau des grands projets): Bonsoir, madame la coprésidente, monsieur le coprésident. Bonsoir, mesdames et messieurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de souligner le travail considérable qui est accompli en soutien aux grands projets un peu partout au Canada.

Je témoigne ce soir à titre de vice-président aux Affaires autochtones au Bureau des grands projets pour vous parler de la progression vers la réconciliation grâce à la participation des Autochtones aux grands projets.

M. Feldberg et moi-même aurions souhaité être sur place avec vous ce soir, mais nous témoignons aujourd'hui dans le territoire visé par le Traité n° 7, où se trouvent les terres traditionnelles et ancestrales appartenant à la Confédération des Pieds-Noirs, composée entre autres des nations Piikani, Kainai et Siksikas, et aux Premières Nations Tsuut'ina et Stoney Nakoda. Le Sud de l'Alberta compte également les districts 5 et 6 du gouvernement métis Otipemisiwak.

Comme nous l'avons mentionné devant le Comité la semaine dernière, le BGP a été établi pour faire progresser les projets d'intérêt national au Canada. Les projets que nous examinons assureront la cohésion de l'économie au pays et la diversification des industries et des possibilités commerciales tout en protégeant l'environnement et en répondant aux intérêts des Premières Nations.

À ce propos, je mentionne que le mandat du BGP inclut un engagement ferme envers la réconciliation et le respect des droits des Autochtones. Nous travaillons en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis, les peuples autonomes et les peuples signataires d'un traité moderne dont les droits et les intérêts pourraient être touchés par une proposition de projet d'intérêt national. Nous travaillons aussi directement avec les collectivités autochtones sur les projets soumis au BGP afin de comprendre leurs intérêts et leurs préoccupations.

Je tiens à souligner que les grands projets qui ont été désignés comme des projets d'intérêt national ne seront pas mis en chantier avant la tenue de consultations significatives avec les collectivités autochtones touchées. Les consultations sont prévues dans la Loi visant à bâtir le Canada et exigées et protégées par la Constitution canadienne. Au-delà de l'aspect législatif, elles ont une utilité indéfinissable parce qu'elles permettent de vérifier que les projets servent les intérêts des peuples autochtones.

Afin de favoriser des consultations constructives, je souligne que 40 millions de dollars ont été alloués au financement des capacités pour soutenir la participation des peuples autochtones au processus de consultation lié à un projet précis. Outre le cadre législatif établi dans la Loi visant à bâtir le Canada, le gouvernement a mis sur pied le Conseil consultatif autochtone, qui se compose de 11 membres issus des Premières Nations, des nations inuites et métisses, des collectivités signataires de traités modernes et des collectivités autonomes. Le Conseil est chargé d'orienter le travail du BGP et de fournir des avis sur les politiques, les pratiques opérationnelles et les améliorations des processus. Ses membres se sont réunis 11 fois depuis son établissement en septembre 2025. La réunion la plus récente s'est tenue à la fin du mois d'avril.

Je précise que le Conseil n'a pas de pouvoir décisionnel par rapport aux projets soumis au BGP ou aux projets visés par la Loi visant à bâtir le Canada. Il ne remplit ni ne remplace les obligations de la Couronne, notamment le devoir de consultation et d'accommodement. L'expertise et les avis fournis par les membres le sont à titre personnel, et non pas au nom des gouvernements, des organismes ou des titulaires de droits autochtones. Le Conseil continuera tout de même à orienter la collaboration du BGP avec les peuples autochtones en vue de favoriser la participation économique aux grands projets et en garantissant notamment que les peuples autochtones profitent des retombées.

Au BGP, nous nous attendons à ce que les promoteurs démontrent un engagement et établissent un partenariat réel avec les collectivités autochtones. Ils doivent prouver qu'ils prennent le temps de comprendre les priorités, les droits et les intérêts distincts des collectivités autochtones, et qu'ils en tiennent compte dans la conception et l'exécution des projets. Un engagement à un stade avancé du processus est trop peu, trop tard. Les promoteurs doivent démontrer concrètement leur volonté de bâtir des partenariats avec les collectivités autochtones concernées, notamment au moyen de la participation au capital et d'autres possibilités économiques.

Je suis fier de mentionner que bon nombre de projets soumis au BGP jusqu'à présent ont déjà des retombées importantes pour les peuples autochtones. Certains sont même dirigés par des promoteurs autochtones. Par exemple, le projet hydroélectrique d'Iqaluit Nukkiksautiit, au Nunavut, est mené par le promoteur Nunavut Nukkiksautiit Corporation, qui est détenu entièrement par des Inuits.

Le projet Ksi Lisims LNG, qui est un partenariat avec la nation Nisga'a, en Colombie-Britannique, deviendra la deuxième installation de gaz naturel liquéfié en importance au Canada. Ses opérations compteront parmi les moins émettrices au monde — 94 % sous la moyenne mondiale — une fois son électrification terminée.

Les projets soumis au BGP soutiendront également le développement des nouvelles infrastructures dans les collectivités du Nord et les collectivités éloignées au profit des collectivités autochtones. Par exemple, la ligne de transmission de la côte nord fournira de l'électricité propre à faible coût aux collectivités se trouvant le long de la côte ouest, y compris aux collectivités autochtones.

Merci encore, monsieur le président, madame la présidente. Merci aux membres du Comité. Je suis prêt à entamer la discussion.

• (1845)

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup, monsieur Van Walleghem.

Nous commençons la série de questions avec M. Gunn.

Vous avez cinq minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Feldberg, à quel moment le BGP s'attend-il à ce qu'un premier grand projet soit désigné comme projet d'intérêt national?

Peter Feldberg: Je ne peux pas vous donner de date précise, mais sachez que nous étudions un certain nombre de projets dans cette optique.

Aaron Gunn: Des témoins nous ont dit que c'était essentiellement le ministre qui recommandait les projets au Cabinet à la suite de la recommandation du BGP. Avez-vous recommandé de manière définitive au ministre de désigner, ou de ne pas désigner de projets comme des projets d'intérêt national?

Peter Feldberg: Certains projets sont étudiés, mais je ne peux pas nommer de projets en particulier à ce stade-ci.

Aaron Gunn: En juin l'an dernier, les libéraux ont exercé de fortes pressions pour l'adoption du projet de loi C-5. Cette mesure avait pour objet principal de conférer des pouvoirs législatifs sans précédent pour bâtir des projets considérés comme des projets d'intérêt national malgré des préoccupations et des réserves très légitimes. Quelle était l'urgence ou l'utilité de cette loi que nous ne comptons pas invoquer?

Peter Feldberg: Je ne pense pas que ce soit à moi d'en juger. Je peux parler de nos activités, de nos analyses et de notre réflexion, mais les décisions qui orientent le processus législatif ne sont pas de mon ressort.

Aaron Gunn: D'accord. N'empêche que vous maintenez que le BGP continue d'accomplir des progrès sans avoir désigné jusqu'à présent de projets d'intérêt national.

Peter Feldberg: Je maintiens que le BGP progresse très bien.

Aaron Gunn: Êtes-vous d'accord également avec le ministre LeBlanc, dont relève le BGP, qui a employé le terme « incohérent » pour décrire le système de délivrance de permis au Canada?

Peter Feldberg: Je ne pense pas que le terme « incohérent » soit approprié. Je dirais plutôt que le système au Canada est compliqué en raison des champs de compétence provinciaux et fédéraux et des nombreux permis exigés par un certain nombre de lois. Il y aurait des possibilités — je pourrais en parler longuement — de coordonner et d'accélérer les processus. Je ne nie pas que les choses pourraient aller plus vite, mais je suis convaincu que des progrès ont été accomplis au cours des dernières années.

Aaron Gunn: Je répète que le système serait, aux dires du ministre, « incohérent ». Ce n'est peut-être pas l'adjectif que vous choisiriez, mais de mon point de vue, le système est de toute évidence légèrement chaotique, comme en témoigne le consensus qui semble se dégager au Canada voulant que nous ne construisions pas aussi rapidement qu'il le faudrait.

À moyen et à long terme, estimez-vous approprié d'octroyer à un organisme comme le BGP le pouvoir de sélectionner des entreprises qui seront autorisées à contourner un système réglementaire chaotique, plutôt que de réparer le système en tant que tel?

Peter Feldberg: Il est important de faire les deux. Pour certains projets, le BGP a un rôle à jouer, et je crois que nous l'avons trouvé. Nous avons besoin d'un organisme centralisé qui aide à coordonner et à accélérer l'approbation des projets, à faire tomber les obstacles et à aller de l'avant, mais il faut aussi examiner continuellement le système réglementaire en place au Canada — en maintenant une collaboration entre les provinces et le fédéral — et continuer à l'améliorer.

Je suis d'avis que nous pourrions agir sur les deux fronts. Ces options ne sont pas mutuellement exclusives.

Aaron Gunn: Je comprends l'idée d'avoir un organisme qui aide à simplifier le processus réglementaire, mais ma question pour vous est la suivante: pensez-vous qu'il soit logique, dans le cadre de la stratégie économique à long terme du pays, d'avoir un organisme qui choisit essentiellement les gagnants et les perdants dans l'économie, certains bénéficiant de la voie rapide et d'autres non?

Nous avons un système en place à l'heure actuelle, alors je suppose que vous êtes d'accord pour dire que c'est la bonne approche, mais nous avons des projets qui appartiennent en partie à des entreprises d'État d'autres pays — dans certains cas, à des pays dictatoriaux répressifs — qui obtiennent un traitement accéléré alors que des entreprises canadiennes qui réalisent des projets canadiens sont laissées à elles-mêmes et doivent endurer ce bourbier réglementaire.

Croyez-vous qu'il est juste qu'un organisme choisisse qui a droit à un traitement spécial?

• (1850)

Peter Feldberg: Je ne dirais pas que je partage votre vision de la situation, monsieur Gunn. Je pense qu'il y a de la place pour un organisme qui s'occupe de projets importants et qui peut les faire avancer rapidement dans le système.

Aaron Gunn: Vous pouvez choisir les gagnants et les perdants. Vous dites vous-mêmes que ceux qui sont aiguillés vers le Bureau des grands projets obtiennent des avantages supplémentaires; vous vous en vantez presque. Par conséquent, les entreprises qui ne sont pas choisies sont-elles laissées pour compte?

Peter Feldberg: Je pense que nous pouvons faire les deux, monsieur Gunn. Je pense que nous le pouvons.

Le coprésident (Dean Allison): Merci. Nous n'avons plus de temps.

Nous allons passer à M. Louis qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président. Je vous en suis reconnaissant.

Je tiens à remercier M. Feldberg et M. Van Walleghem de se joindre à nous aujourd'hui.

Lors de réunions précédentes, nous avons parlé du « pourquoi » du Bureau des grands projets. Aujourd'hui, il semble que nous allons nous concentrer sur le « comment », c'est-à-dire sur la façon dont la coordination réglementaire, le partenariat avec les Autochtones et la coopération intergouvernementale peuvent faire avancer les projets de manière responsable, tout en maintenant des normes plus élevées et la confiance du public.

Je vais commencer par vous, monsieur Feldberg. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez été très clair au sujet de la collaboration avec les promoteurs et les organismes de réglementa-

tion — vous avez parlé de régler les problèmes à mesure qu'ils apparaissent, ce qui est formidable — et de la recherche de gains d'efficacité grâce à la rationalisation. Vous avez ensuite parlé des principes, dont l'approbation précoce, qui offre de la certitude, et de la coopération entre les organismes de réglementation. Quels sont les domaines où il y a le plus de chevauchement aujourd'hui entre les organismes de réglementation fédéraux ou entre les processus fédéraux et provinciaux, par exemple?

Peter Feldberg: En fait, c'est un des domaines où il y a eu le plus d'améliorations. Le gouvernement fédéral a conclu plusieurs accords de coopération avec les provinces, qui ont permis d'éliminer une grande partie des chevauchements qui se produisaient avec les évaluations environnementales et les évaluations d'impact.

Il y a aussi des chevauchements entre l'évaluation d'impact et les activités de délivrance de permis qui se font habituellement de façon séquentielle. Un promoteur serait tenu de fournir beaucoup de renseignements au départ pour une évaluation environnementale. Une fois ce processus mené à bien, il devrait faire exactement la même chose ou presque pour le processus de délivrance de permis. Nous essayons de travailler de façon un peu plus cohérente en ce sens, pour essayer de rendre ces exigences en matière d'information moins redondantes et de faire en sorte que ces processus fonctionnent de manière coordonnée plutôt que consécutive.

Il y a probablement d'autres domaines de chevauchement que je pourrais aborder, mais je pense que ce sont les deux principaux, monsieur Louis.

Tim Louis: Est-il juste de dire que la coordination ou le séquençement précoces des examens peuvent raccourcir les délais sans affaiblir les normes environnementales ou de sécurité?

Ma question s'adresse à vous, monsieur Feldberg.

Peter Feldberg: Oui. Le fait de travailler simultanément plutôt que consécutivement peut donner un résultat plus rapide, tout en assurant la même protection de l'environnement.

Tim Louis: Pouvons-nous parler de l'harmonisation de la réglementation entre les gouvernements, qui peut aussi être un outil productif? Selon vous, quels outils pratiques peuvent être utilisés pour harmoniser les processus entre les gouvernements, qu'il s'agisse d'évaluations conjointes, de protocoles d'entente ou d'échéanciers partagés? Quelles mesures pouvons-nous prendre pour faire avancer le processus plus rapidement?

Peter Feldberg: Une partie de ce travail a déjà été faite, et je pense que vous y avez fait allusion. Les accords de coordination qui ont été conclus entre l'Agence d'évaluation d'impact et les diverses provinces aident à cet égard. Les examens conjoints entre les provinces et le gouvernement fédéral pour réaliser un projet... Avec un seul examen, on peut y arriver plus rapidement. On combine également les responsabilités juridictionnelles des deux parties pour avoir un examen complet et un résultat complet.

• (1855)

Tim Louis: Dans ma dernière minute, je vais poser quelques questions rapides, puis vous pourrez conclure.

Commencez-vous à voir des tendances récurrentes qui ralentissent la livraison? Si oui, comment tirez-vous ces leçons et comment les traduisez-vous en conseils pour les législateurs, les organismes de réglementation ou tout autre ordre de gouvernement? Pensez-vous également que ce travail finira par profiter à des projets qui pourraient tomber sous le seuil de la définition de « grands projets » en améliorant la clarté réglementaire globale?

Peter Feldberg: Oui. L'un des avantages de travailler sur des projets, c'est que notre équipe est en mesure de collaborer avec tous les ministères pour cerner les domaines où il y a de la lenteur ou des chevauchements et où l'information peut être plus harmonisée afin que nous puissions fournir des renseignements plus cohérents aux promoteurs pour leur permettre de répondre plus facilement à leurs exigences.

Tim Louis: C'est tout le temps que j'avais. Je vous remercie.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Je rappelle aux témoins qu'ils peuvent mettre leur micro en sourdine et l'activer eux-mêmes. Ils ne peuvent pas vraiment le faire ici, alors nous allons procéder de cette façon.

Nous allons revenir de ce côté avec M. Bonin, qui dispose de cinq minutes.

[Français]

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Monsieur Feldberg, vous parlez de protéger l'environnement. Comment votre bureau peut-il s'assurer de la protection de l'environnement et du fait que ce sera respecté si des lois, comme la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et des règlements sont littéralement écartés par la Loi visant à bâtir le Canada?

[Traduction]

Peter Feldberg: Monsieur Bonin, tous les projets avec lesquels nous travaillons sont soumis aux processus habituels de délivrance de permis qui existent aujourd'hui. Lorsque nous travaillons avec un promoteur de projet dans le cadre du processus normal de renvoi, les permis de pêche sont délivrés par le ministère des Pêches et les évaluations d'impact sont effectuées par l'Agence d'évaluation d'impact. Ces processus se poursuivent. Notre travail se veut simplement un processus de coordination pour les faire avancer. Les lois et les exigences sont toutes les mêmes.

[Français]

Patrick Bonin: Il y a le retrait de lois ou de règlements de protection de l'environnement.

Si vous avez besoin d'enlever ça, comment pouvez-vous dire que vous protégez l'environnement?

[Traduction]

Peter Feldberg: Il y a des dispositions dans la loi qui vont... Je suppose que la réponse est que les promoteurs sont tenus de suivre les mêmes processus qu'ils seraient tenus de suivre autrement. Les lois que nous appliquons sont utilisées conformément aux normes établies. À ce jour, nous n'avons vu aucun cas où une condition environnementale a été supprimée.

[Français]

Patrick Bonin: Je comprends, mais vous dites que votre rôle est d'alléger la réglementation. La Loi visant à bâtir le Canada prévoit suspendre des lois et des règlements.

Vous ne pouvez pas me dire que, si le gouvernement suspend des lois ou des règlements, il assure la même protection de l'environnement. S'il assurait la même protection de l'environnement, il n'aurait pas à suspendre ces lois ou ces règlements, n'est-ce pas?

[Traduction]

Peter Feldberg: Je ne veux pas aborder la question dans l'abstrait, monsieur Bonin. Je préférerais voir un exemple concret, et jusqu'à présent, nous n'en avons pas eu.

[Français]

Patrick Bonin: Je vais passer à une autre question.

Monsieur Van Walleghem, vous aviez un rôle au sein de Trans Mountain. Le pipeline a subi des contestations de la part des Autochtones et il y a eu des dépassements de coûts. On est passé de 7 milliards à 34 milliards de dollars d'argent public investi par le gouvernement dans ce pipeline de sable bitumineux.

De quelle manière votre expérience va-t-elle aider à ce que le Bureau des grands projets respecte les droits des Premières Nations et s'assure qu'il n'y a pas de dépassement de coûts des projets?

• (1900)

[Traduction]

Rob Van Walleghem: Oui, j'ai travaillé pour Trans Mountain, et j'y ai beaucoup appris.

Je peux vous dire qu'en ce qui concerne les préoccupations ou les manifestations autochtones, je crois au droit de manifester légalement. Je crois aussi à la primauté du droit. Les groupes avec lesquels j'ai travaillé étaient... Vous avez probablement vu ce qui s'est passé... Nous avons 129 groupes et nous avons conclu 69 ententes d'avantages mutuels avec 81 collectivités. L'appui a été massif, sur toute l'emprise. Tout le monde n'était pas d'accord, c'est vrai, mais il y a eu consentement, approbation et acquiescement tout le long de l'emprise. Nous ne sommes pas ici pour parler de Trans Mountain, cependant.

L'autre chose que je peux vous dire, c'est que le Bureau des grands projets n'est pas le promoteur des projets. Nous faisons l'analyse pour déterminer s'ils sont viables. C'est important, parce que lorsqu'il est question des intérêts des peuples autochtones, surtout s'ils s'intéressent à la participation économique et à l'équité, le projet doit être viable. Nous faisons ce genre de travail ici pour nous assurer que les projets se traduisent par des avantages économiques pour les collectivités.

[Français]

Patrick Bonin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Au début de mon tour de parole, il n'y avait pas d'interprétation et j'ai perdu 25 secondes. Je voudrais juste les reprendre, sinon vous allez me couper la parole sans que j'aie pu reprendre mes 25 secondes.

[Traduction]

Le coprésident (Dean Allison): Vous pouvez poser une question supplémentaire. Veuillez ne pas dépasser les 20 secondes, s'il vous plaît.

[Français]

Patrick Bonin: Monsieur Van Walleghem, j'aimerais savoir combien de réunions ont été tenues par le Comité consultatif autochtone. J'aimerais aussi savoir si celui-ci a fait des recommandations et si ces recommandations ont été acceptées. Pourriez-vous déposer ces documents, le cas échéant?

[Traduction]

Rob Van Wallegghem: Le conseil a tenu 11 réunions depuis sa création. Ses membres ont fourni des conseils sur un large éventail de questions stratégiques et opérationnelles concernant le Bureau des grands projets, notamment sur la meilleure façon d'affecter le financement des capacités. Ils ont examiné les projets qui ont été renvoyés publiquement au Bureau et nous ont donné des conseils sur les méthodes de consultation.

Le coprésident (Dean Allison): Merci, monsieur Van Wallegghem. C'est tout le temps que nous avons. Peut-être que quelqu'un d'autre y reviendra.

Sénateur Carignan, vous disposez de cinq minutes.

[Français]

L'hon. Claude Carignan (sénateur, Québec (Mille Isles), C): Merci, monsieur le président.

Monsieur Feldberg, selon ma compréhension, le gouvernement n'a envoyé officiellement aucun projet en vertu de la Loi au Bureau des grands projets, aucun projet n'a fait l'objet d'un préavis de 30 jours dans la *Gazette du Canada* et aucun projet n'a été ajouté à l'annexe 1.

Quel est le pouvoir juridique du Bureau? Qu'est-ce qu'il utilise juridiquement pour accélérer des projets qui ne sont pas désignés techniquement en vertu de la Loi?

[Traduction]

Peter Feldberg: Nous n'avons pas de pouvoir légal en dehors de la Loi visant à bâtir le Canada. Aucune loi ne nous permet d'accélérer un projet, à l'exception de ce qui se trouve dans la Loi. Comme vous l'avez souligné, à ce jour, nous n'avons pas eu de projet inscrit en vertu de cette loi.

Ce que nous avons — bien que le mot « pouvoir » ne soit probablement pas le bon —, c'est un pouvoir de mobilisation au sein du gouvernement fédéral, qui est important. Nous sommes un organisme spécial au sein du Bureau du Conseil privé. Nous avons le pouvoir de réunir les différents ministères pour faciliter le travail qui se fait entre eux et un promoteur afin d'essayer de régler les problèmes et de comprendre les enjeux liés à un projet en particulier. Il n'y a pas de pouvoir légal, en ce sens. C'est ce que j'essayais d'expliquer à M. Bonin. Nous n'avons pas de pouvoir légal, alors nous ne pouvons pas changer les règles en vertu desquelles un permis particulier sera délivré. Dans certains cas, un permis pourrait rester en suspens quelque part. Il peut y avoir un malentendu entre un promoteur et l'organisme de délivrance des permis.

Il y a peut-être moyen de coordonner les ministères. Nous travaillons sur ce genre de choses et cela peut aider, en pratique. Nous n'avons pas le pouvoir légal de délivrer un permis ou de modifier une règle. C'est un pouvoir de mobilisation pour coordonner les différents ministères et travailler avec eux.

• (1905)

[Français]

L'hon. Claude Carignan: Une agence gouvernementale qui agit sans pouvoirs légaux, normalement, c'est illégal.

[Traduction]

Peter Feldberg: Nous n'exerçons pas de pouvoir légal, monsieur Carignan. Nous travaillons pour le gouvernement. Nous travaillons avec les organismes... avec les responsables et ceux qui ont le pouvoir de délivrer divers permis et autorités. Cela n'a rien d'illégal.

[Français]

L'hon. Claude Carignan: Ce sont des juges qui décident de ça.

Quand vous faites votre évaluation des cinq critères qui sont prévus dans la Loi pour déterminer la nature des projets et leur admissibilité, comment est-ce que vous fonctionnez? Est-ce que vous avez une grille formelle? Est-ce que vous avez une grille de pondération? Est-ce que vous avez un système de notation pour pondérer les cinq facteurs qui sont déterminés dans la Loi? Comment faites-vous ça?

[Traduction]

Peter Feldberg: Il serait peut-être utile que je décrive brièvement la façon dont le Bureau est organisé. Je pense que cela va aider à répondre à votre question.

Le Bureau est structuré selon une matrice. Nous avons des cadres et du personnel qui travaillent dans divers secteurs: mines, énergie, électricité, communications. Ils doteront chaque projet de personnes qui l'analyseront du point de vue des finances, de l'exécution, de la viabilité, etc.

Nous avons également, sur une base horizontale, un groupe de réglementation, le groupe autochtone de M. Van Wallegghem et un groupe d'exécution de projet, qui examinent la situation et font leur propre analyse. Pour chaque projet, nous prenons...

La coprésidente (l'hon. Patti LaBoucane-Benson, sénatrice de l'Alberta (Traité n° 6), GRO): Merci beaucoup.

Je suis désolée, sénateur Carignan, mais le temps est écoulé. Peut-être que quelqu'un y reviendra.

Nous passons maintenant à M. Hardy.

Vos cinq minutes commencent maintenant.

L'hon. Claude Carignan: C'est tout à fait déplacé d'interrompre un témoin pendant une question.

[Français]

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur Feldberg, la semaine dernière, nous avons reçu la directrice générale du Bureau des grands projets. Elle nous disait qu'en un an, 42 millions de dollars plus tard, aucun projet n'avait été approuvé et mis en branle.

J'aime bien comparer les choses, regarder ce qui se fait ailleurs, pour m'inspirer des meilleurs. En Allemagne, en 194 jours, soit en 9 mois et 18 jours, lors d'une crise gazière en 2022, on a fait un port méthanier pour répondre à une urgence.

Pourquoi est-ce compliqué, long et coûteux au Canada, alors que, ailleurs dans le monde, quand on a fait face à une crise, on a réussi à avoir un projet livré en 194 jours?

[Traduction]

Peter Feldberg: Je ne peux pas parler du projet en Allemagne, monsieur Hardy. Je ne peux parler que des projets sur lesquels nous travaillons.

[Français]

Gabriel Hardy: Si vous ne pouvez pas parler de ça, nous allons passer à ma deuxième question.

Je me suis inspiré de ce qui se passe à l'extérieur, mais c'est tellement urgent et important qu'en Alberta, on vient de voter sur le projet de loi 30, selon lequel l'approbation d'un projet va se faire en 120 jours, sans aucune nouvelle bureaucratie. Le projet est soumis directement au ministre et, 120 jours plus tard, c'est approuvé et on avance.

Pourquoi est-ce que, au fédéral, ça devient une structure excessivement coûteuse? On parle de réglementation. Qu'est-ce qui fait que nos règlements rendent l'approbation des projets si longue et ces derniers si coûteux? Nous parlons de 42 millions pour zéro projet. Que se passe-t-il ici? Si nous regardons à l'international, nous voyons qu'on ne s'en inspire pas. Si nous regardons ce qui se passe ici même au pays, nous voyons qu'on ne s'en inspire pas non plus.

Qu'est-ce qu'on fait de si différent, au fédéral?

• (1910)

[Traduction]

Peter Feldberg: Je pense que vous confondez deux choses différentes. Il y a d'abord l'équation entre la désignation et l'avancement des projets. La désignation est un outil. Les projets avancent également lorsqu'ils sont dans le système normal. Le promoteur travaille à partir de là. Il obtient un permis; il va de l'avant; le projet est approuvé et il peut le lancer. Il y a des projets en cours dans notre système aujourd'hui.

Si je peux m'exprimer ainsi, certains projets pourraient avoir besoin du marteau de la Loi visant à bâtir le Canada; d'autres n'ont besoin que d'un scalpel pour passer à l'étape suivante. Il y a différentes façons d'aborder...

[Français]

Gabriel Hardy: Le problème que nous avons aujourd'hui, c'est que les projets n'ont ni marteau ni scalpel, c'est-à-dire qu'il n'y en a pas un seul. On a déjà investi 42 millions de dollars, mais il n'y en a pas encore un seul.

Je vais passer à ma troisième question.

Mme Farrell est venue nous rencontrer au Comité la semaine passée et elle nous a dit que, pour une approbation d'un grand projet — je reviens sur le fait qu'on parle de réglementation —, il n'y avait pas vraiment d'indicateurs permettant de savoir si c'était un projet canadien ou étranger.

Je vais vous parler du projet routier et portuaire de Grays Bay. Ce projet a été recommandé directement par le premier ministre. Le corridor d'Izok Lake est un corridor routier qui va coûter 1,2 milliard de dollars aux citoyens et aux contribuables et qui mène à des mines chinoises. On va devoir entretenir les routes et payer pour ça. Les propriétaires de MMG nous ont dit que, sans la route développée aux frais des citoyens, ils n'auraient pas été là. Ça aurait été trop coûteux. Quand je regarde un peu ce qui se passe avec les grands projets, notamment au Nunavut, je vois qu'en moyenne, 25 % d'Inuits vont travailler sur ces projets. Ça ouvre donc potentiellement la porte à 75 % de travailleurs chinois.

Est-ce que, avec la réglementation, il y a une manière de s'assurer que les grands projets servent les intérêts des Canadiens, qu'ils servent dans ce cas-ci à aider notre pays et non pas à aider la Chine à venir ramasser des minéraux chez nous et à faire travailler ses travailleurs aux frais des citoyens canadiens? Est-ce qu'il va y avoir une contrainte juridique pour nous assurer que ce genre de chose ne se passera pas?

[Traduction]

Peter Feldberg: Les projets dans le Nord ne se limitent pas à cette mine en particulier, d'après ce que je comprends de l'ensemble de leurs objectifs, alors je ne pense pas qu'il soit juste de simplement cibler ce projet en particulier.

Pour ce qui est de...

[Français]

Gabriel Hardy: Le projet est là. C'est 1,2 milliard de dollars. Ensuite, il va falloir entretenir la route. On ne peut pas ignorer ça en se disant que c'est seulement 1 % du projet. En fait, 1,2 milliard de dollars, c'est l'argent des citoyens.

[Traduction]

Peter Feldberg: Non. Ces projets sont très importants pour l'ensemble du pays, monsieur Hardy.

[Français]

Gabriel Hardy: Est-ce que vous allez vous assurer que ce sont des citoyens canadiens ou des gens du Nunavut qui travaillent là, et non 75 % de travailleurs chinois qui viennent travailler chez nous pour un projet que nous payons afin que, finalement, les minéraux s'en aillent en Chine?

[Traduction]

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, monsieur Hardy. Votre temps est écoulé.

Je vais maintenant donner la parole à M. Hogan.

Corey Hogan (Calgary Confederation, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à nos deux témoins de ce soir.

J'entends régulièrement des intervenants dire que le travail du Bureau des grands projets est professionnel et utile, et qu'il renforce notre pays.

Monsieur Feldberg, j'ai aimé votre échange avec M. Gunn et votre commentaire voulant que nous puissions à la fois gérer les grands projets et accroître l'efficacité de tous les projets. Cela me semble être une approche très pragmatique.

En réalité, de nombreux grands projets — si ce n'est la plupart, partout dans le monde — font intervenir le gouvernement, la réglementation, la législation, le financement, les subventions, les débats, les approbations et les permis. Même si je comprends la pureté des marchés que recherche M. Gunn, cela ne me semble pas s'écarter d'un roman d'Ayn Rand ou d'un exercice de pensée de Modigliani-Miller. C'est ainsi que les grands projets sont construits partout dans le monde, et il est donc tout simplement pratique d'avoir un bureau qui aide le secteur privé à s'y retrouver. Les entreprises font peut-être l'exercice une fois tous les deux ou trois ans. Les professionnels de la fonction publique naviguent dans ce système jour après jour et peuvent faciliter les choses.

Comme vous l'avez dit et comme l'a fait valoir le premier ministre, nous devons également améliorer l'environnement réglementaire dans son ensemble. C'est ce sujet que je veux aborder.

Vous avez dit que vous travaillez avec les promoteurs de projets du Bureau pour régler les problèmes et cerner les domaines où des gains d'efficacité peuvent être réalisés. Selon mon interprétation, il s'agit d'une modification législative ou réglementaire potentielle. Je me demande si vous pouvez nous en dire plus sur la façon dont vous abordez votre travail dans ce domaine et nous expliquer comment vous organisez ce travail.

Peter Feldberg: Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, nous avons un groupe petit, mais puissant, que nous appelons le groupe de l'efficacité réglementaire. Il est composé de fonctionnaires dévoués qui travaillent depuis un certain temps sur l'efficacité de la réglementation. Ils collaborent avec d'autres ministères afin de cibler... Je sais qu'ils travaillent avec des gens du ministère des Pêches, d'Environnement et Changement climatique Canada, de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, de Ressources naturelles Canada, de Transports Canada et d'autres ministères.

Leur mandat est de désigner les projets et de trouver des moyens de les faire avancer plus rapidement. Ils cernent tous les volets, qu'il s'agisse des modifications législatives ou des opérations, ou encore de la façon dont nous pouvons mieux nous organiser pour nous assurer que la délivrance des permis se fait de manière plus efficace.

D'un point de vue organisationnel, nous avons un groupe qui travaille avec tous les ministères afin de les rassembler et de formuler des recommandations qui pourront être transmises aux ministères, au Bureau des grands projets et à divers dirigeants politiques, qui, nous l'espérons, apporteront les changements que nous envisageons.

● (1915)

Corey Hogan: Merci. J'aime les approches pragmatiques et pratiques.

Monsieur Van Walleghem, vous avez dit que le BGP exige que les promoteurs démontrent qu'ils collaborent réellement avec les peuples autochtones, notamment en prenant le temps de comprendre leurs droits distincts, en tenant compte de ces droits dans l'avancement des projets et en cherchant des preuves d'engagements clairs.

Pouvez-vous nous donner des exemples d'engagements clairs — surtout de l'éventail de ces engagements — et nous dire où ils prendront forme? Nul besoin de nommer des projets particuliers. J'essaie simplement, aux fins de ce rapport, de comprendre les types d'engagements dont il est question.

Rob Van Walleghem: Nous voulons voir des preuves d'engagements tôt dans le processus, parce que les projets déraillent souvent faute d'une mobilisation précoce. Je veux voir une liste complète des communautés qui pourraient être touchées; des traces d'un dialogue constructif et bidirectionnel; et des preuves d'idées et d'améliorations données par les communautés autochtones.

De plus, si des recommandations ne sont pas retenues, j'aimerais en connaître les raisons. On ne peut pas dire aux promoteurs d'accepter toutes les suggestions; soit ils les acceptent et ils sont reconnaissants, soit ils expliquent pourquoi ils ne les retiennent pas. Il y a souvent des raisons, et je veux les voir. Voilà le type de dialogue bidirectionnel sincère que je veux voir.

Puis, bien sûr, les promoteurs prendront conscience que nous, au BGP, aurons nos propres relations directes avec ces communautés autochtones. Si je n'obtiens pas de renseignements directement de la part du promoteur, je suis sûr que les communautés me les communiqueront.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Monsieur Hogan, nous n'avons pas démarré la minuterie, mais nous estimons qu'il vous reste une minute et demie.

Corey Hogan: Je doute qu'il me reste autant de temps, madame la présidente, mais, de toute façon, je n'ai qu'une autre question à ce sujet.

Bien entendu, vous établissez également des relations avec les Premières Nations. Comment cela se passe-t-il? Misez-vous sur ces relations pendant que vous collaborez avec les promoteurs? Ces relations sont-elles également utiles pour les promoteurs?

Rob Van Walleghem: Oui, tout à fait. L'objectif est de réunir tout le monde autour de la table. Certains promoteurs sont très doués pour mobiliser les groupes, et d'autres n'ont pas autant d'expérience.

Le promoteur n'est probablement pas la seule personne à parler aux communautés autochtones, qui sont constamment inondées de toutes sortes de demandes de permis. Elles sont très sollicitées. Nous pensons qu'il est très utile, non seulement pour les communautés, mais aussi pour les promoteurs, d'entendre une voix supplémentaire; d'avoir une personne de plus à la table qui représente le gouvernement fédéral, en l'occurrence le BGP; de veiller à ce que les communautés entendent ce qu'elles ont besoin d'entendre; puis de leur permettre de poser les questions qui s'imposent et d'obtenir des réponses.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci beaucoup.

Sénateur Varone, vous avez cinq minutes.

L'hon. Toni Varone (sénateur, Ontario, GSI): Merci, madame la présidente.

J'avais préparé cinq questions, dont quatre ont déjà été posées et auxquelles on a déjà répondu. J'en suis à ma dernière question. Je renoncerai au temps qu'il me restera.

Monsieur Feldberg, vous avez déclaré en réponse à une question précédente que les lois et les exigences ne changeront aucunement. Comment vous y retrouverez-vous dans le processus réglementaire alors que de nouveaux procédés et technologies créatifs et ingénieux sont tellement de pointe que la réglementation n'en tient pas compte, pas plus qu'elle ne suit le rythme des nouvelles technologies qui voient le jour? Disposez-vous des ressources nécessaires pour permettre aux projets à la fine pointe de la technologie de franchir les étapes d'un processus réglementaire qui ne tient pas encore compte de leur existence?

● (1920)

Peter Feldberg: Je pense que j'ai un peu de mal à situer la question dans un contexte concret, au-delà des abstractions. Habituellement, un processus réglementaire s'entame avec le problème ou le projet défini. Ensuite, on suit des étapes pour déterminer si le projet est dans l'intérêt public ou si les circonstances environnementales doivent être respectées.

J'ai un peu de mal à comprendre le contexte de la question. Pourriez-vous me donner un exemple?

L'hon. Toni Varone: La fracturation hydraulique a d'abord été présentée comme une technologie. La panique s'est emparée de tout le monde, parce que personne ne comprenait la technologie; on ne comprenait pas comment elle pouvait produire du gaz naturel. Il a fallu rédiger une réglementation pour tenir compte d'un processus qui n'avait jamais été envisagé auparavant.

Peter Feldberg: D'accord. L'exemple est très clair, sénateur.

Je pense qu'il faut examiner les effets et les répercussions qu'on essaie de protéger. Ensuite, il faut comprendre, selon le processus en question, l'incidence qu'il est probable d'avoir sur l'environnement, les aspects sociaux, les populations, l'eau, ou tout autre élément. On se penche d'abord sur les dangers ou les aspects particuliers de la nouvelle technologie ou de la nouvelle activité qui auront une incidence sur l'environnement ou la population. Puis, on suit les étapes d'un processus qui permet d'évaluer et d'atténuer toutes ces répercussions.

Dans le cas de la fracturation hydraulique, par exemple, il faudrait comprendre le processus. Il faudrait comprendre les données scientifiques sous-jacentes. Il faudrait savoir quels seront les effets sur l'environnement et sur la population. Dans le cadre de ce processus, on évaluerait à quel point les répercussions seront considérables. Il faudrait ensuite concevoir des mesures d'atténuation et de protection qui détermineront si on doit aller de l'avant ou non.

L'hon. Toni Varone: C'est la grande question: votre bureau est-il outillé pour composer avec les nouvelles technologies?

Peter Feldberg: Je pense que tout l'appareil pangouvernemental est dans cette position. Nous serions certainement en mesure de cerner les lacunes et de déterminer la nature des répercussions. Nous pourrions sans aucun doute déterminer quels règles et règlements existants s'appliqueraient au processus, oui.

L'hon. Toni Varone: Merci.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci, sénateur.

Monsieur Allison, nous vous écoutons.

Dean Allison: J'ai quelques questions à vous poser.

Monsieur Feldberg, le sénateur Carignan a demandé comment fonctionne votre bureau. J'aimerais en savoir plus. Pourriez-vous terminer vos réflexions à ce sujet et sur ce que vous faites pour vous acquitter de votre mandat?

Peter Feldberg: Oui. Je lui expliquais la structure de notre organisation, qui compte l'expertise de l'industrie et ce que j'appellerais l'expertise horizontale: les Autochtones, et ce qui touche la réglementation et l'exécution des projets. À tout cela s'ajoutent des experts qui analysent chaque détail de la loi.

Notre bureau compte des employés qui ont une expertise en matière financière; du personnel qui a une grande expertise des projets sur le terrain; des employés en mesure de déterminer si le promoteur est capable de terminer un projet; et des experts en économie qui peuvent étudier les avantages pour le Canada. Nous avons une certaine expertise sur le plan de l'environnement et nous comptons sur nos collègues d'ECCC pour nous conseiller sur les répercussions des changements climatiques et les enjeux connexes. Ensemble, les employés de notre bureau sont capables de faire une évaluation assez vaste.

Nous n'avons par contre pas de matrice ou de liste de cases à cocher pour donner une note pondérée à chaque projet par rapport à chaque élément particulier de cet article de la loi, parce que dans bien des cas... Pensons aux projets dans le Nord: certains ne sont pas particulièrement judicieux sur le plan purement économique si on veut un taux de rendement élevé. Cependant, leur incidence sur la résilience du Canada, sur la protection du pays, sur le développement du Nord et sur l'épanouissement des peuples autochtones pourrait être si convaincante qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter si un facteur n'est pas respecté.

Nous faisons preuve de jugement pour bon nombre de ces enjeux et nous avons des employés pour évaluer les situations. J'espère avoir répondu à votre question.

• (1925)

Dean Allison: Votre réponse est utile.

Vous menez de grands projets ou vous êtes impliqué dans ce milieu depuis plus de 20 ans.

Peter Feldberg: Oui, si ce n'est depuis plus longtemps.

Dean Allison: Décrivez-moi la complexité et les complications réglementaires qui se sont immiscées dans le système. Je suppose qu'il était très différent de construire une centrale hydroélectrique il y a 20 ou 30 ans comparativement à ce que serait le projet aujourd'hui. Quels éléments ralentissent grandement le processus?

Peter Feldberg: À vrai dire, rien n'est noir ou blanc. Certaines choses se sont accélérées ou peuvent se faire plus rapidement. Je suis heureux que vous ayez dit que je travaille dans le milieu depuis 20 ans. J'y suis depuis bien plus longtemps, mais je vais prendre votre commentaire comme un compliment.

La courbe d'apprentissage était grande à l'époque. Par exemple, tout dans les évaluations environnementales était une première. Tout était nouveau. Nous menions des évaluations environnementales à l'échelle provinciale; nous en menions à l'échelle fédérale. Les mesures d'atténuation normalisées n'existaient pas. Nous ne comprenions pas les projets et les répercussions aussi bien que nous les comprenons de nos jours. Je pense que nous avons appris bien des choses dans ce processus.

Les délais de l'Agence d'évaluation d'impact se sont écourtés par rapport à ceux d'il y a 20 ans. Nous nous améliorons, en ce sens.

De même, en ce qui concerne les consultations — mon collègue, M. Van Walleghem, est probablement mieux placé que moi pour en parler —, il fut une époque où nous passions beaucoup de temps devant les tribunaux simplement parce que les Autochtones essayaient de se tailler une place. On opposait constamment l'industrie et les peuples autochtones au sujet d'un projet, parce que la loi n'était pas claire. La loi n'était pas bien établie, pas plus que les pratiques. On ne savait pas comment mobiliser les parties prenantes et les consulter, et je pense qu'on s'est améliorés à cet égard. En fait, nous sommes probablement un peu plus rapides aujourd'hui qu'il y a 10 ou 15 ans, simplement parce que nous nous sommes améliorés et que nous sommes maintenant mieux coordonnés.

J'ajouterai cette réflexion: je pense tout de même que des améliorations peuvent être apportées. Nous pouvons davantage coordonner nos efforts. Je crois que nous pouvons entreprendre plus d'étapes simultanément, et que la technologie peut accélérer notre analyse et notre évaluation des projets sans tourner les coins ronds ou sans miner notre engagement envers l'environnement.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Dean Allison: Il me reste moins de 20 secondes. Je vais poser une question, et peut-être qu'un collègue pourra demander une réponse. La coopération avec les trois organismes de réglementation est de toute évidence imparfaite. Ma question est la suivante: avez-vous déterminé quels problèmes ralentissent les projets?

J'écouterai la réponse à un autre moment, car mon temps est écoulé.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci.

Je donne la parole à M. Blois.

L'hon. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie nos deux témoins de leur travail.

Monsieur Feldberg, avez-vous remarqué une différence? Le premier ministre essaie manifestement de changer le ton de la discussion sur l'importance d'agir rapidement et sur l'agilité réglementaire.

Vous avez mentionné le rôle de rassembleur du BGP. Je ne m'intéresse pas tant à la question de savoir si des projets sont désignés en vertu du projet de loi C-5 qu'à la réalisation plus rapide des projets. Si cela implique que le BGP coordonne et met en lumière — comme je l'ai décrit la semaine dernière — les processus internes du gouvernement, que remarquez-vous dans votre coopération avec nos organismes de réglementation ou nos ministères?

Peter Feldberg: Je remarque que le message a été entendu. Si je peux m'exprimer en termes familiers, j'ai l'impression que les fonctionnaires ont reçu le mémo. Manifestement, aux échelons supérieurs de la fonction publique, il y a un réel désir de faire avancer les projets efficacement parce qu'ils sont bons pour le Canada. Nous devrions encourager cette approche. C'est ce que je vois.

Je ne suis dans la fonction publique que depuis cinq mois, alors je ne saurais dire à quel point c'est un changement, mais j'ai été encouragé par cette attitude. C'est ce que j'ai remarqué.

L'hon. Kody Blois: Je vais poursuivre dans la même veine que mon honorable collègue de Niagara-Ouest. Vous traitez avec des promoteurs, vous parlez aux organismes de réglementation et vous devez comprendre les projets. Je pense que vous avez employé le mot « scalpel » tout à l'heure pour souligner que de petits correctifs pourraient être apportés. Ce type de rétroaction est précieuse. Nous, les parlementaires, discutons également avec les intervenants.

Pour revenir au point soulevé par M. Allison sur cette rétroaction et les personnes à qui elle est destinée, j'aimerais savoir si le travail que fait le BGP pour conseiller le Cabinet, le ministre LeBlanc et d'autres au sujet d'autres processus — et pas seulement sur la désignation de projets en vertu du projet de loi C-5 — vise à améliorer ce que j'ai décrit à Dawn Farrell la semaine dernière comme des projets transitoires.

● (1930)

Peter Feldberg: Oui. Nous rencontrons régulièrement les associations de l'industrie, ainsi que les promoteurs. Bon nombre d'entre nous travaillent avec les promoteurs — et pour eux — depuis longtemps, et nous voyons les problèmes qui se posent. Nous transmettons nos points de vue et faisons des recommandations.

L'hon. Kody Blois: L'idée du guichet unique pique ma curiosité. J'ai posé cette question au ministre LeBlanc. C'est un élément de la stratégie du gouvernement: un projet, un guichet unique. La Loi sur l'évaluation d'impact a créé ce qui est devenu des critères à l'échelon fédéral pour nous renvoyer des projets.

D'après votre expérience avec les provinces à cet égard, comment décririez-vous la dynamique entre ce qui peut légitimement être dévolu aux structures réglementaires des provinces — ce qui, à mon avis, est une excellente idée — et ce qui doit rester entre les mains du gouvernement fédéral en raison de certains critères?

Peter Feldberg: Des champs de compétences fédérales — les pêches, les eaux navigables et certains autres — doivent rester entre

les mains du gouvernement fédéral. Les pipelines interprovinciaux représentent un domaine où le gouvernement fédéral a un plus grand rôle à jouer. C'est aussi vrai pour les installations nucléaires. Il faut donc que les provinces et le gouvernement fédéral discutent pour savoir qui fait quoi et pour garantir qu'un guichet unique est réaliste dans chacun de ces contextes.

L'hon. Kody Blois: Ce que je retiens, c'est que lorsque les domaines — traditionnellement en vertu de la Constitution — sont de compétence partagée et que la province a une loi qui, selon nous, répond aux critères de la dynamique fédérale, le projet doit être transféré à l'échelon local.

Peter Feldberg: Oui. Il y a substitution, effectivement.

L'hon. Kody Blois: J'ai environ une minute et demie, si la présidente a la gentillesse de m'accorder ce temps.

Le dernier élément concerne le rôle de coordination sur les stratégies de transformation. J'ai interrogé Mme Farrell à ce sujet la semaine dernière.

Je suis un député de la Nouvelle-Écosse. Si je regarde le Canada atlantique, je vois les possibilités qui s'offrent à notre région de contribuer à l'intérêt national. Si l'on examine ce qui se passe avec le potentiel du projet Wind West, on constate que la première ministre Holt parle du potentiel d'un nouveau projet nucléaire et d'un protocole d'entente entre Terre-Neuve et le Québec.

Y a-t-il quelqu'un au Bureau des grands projets, ou BGP, qui examine le contexte régional dans son ensemble et la façon dont ces projets d'envergure sont interreliés? Pouvez-vous nous expliquer si c'est ce qui se passe au BGP?

Peter Feldberg: On nous a confié plusieurs stratégies de transformation, et c'est précisément pour cette raison. Nous sommes probablement l'un des rares organismes capables d'adopter une vision globale d'un secteur, plutôt que de se limiter à un projet ou un à un ministère particulier, et de relever les possibilités de développement. Je pense que c'est une priorité de Mme Farrell.

L'hon. Kody Blois: Ces travaux sont menés dans un contexte régional, et de nombreux projets sont en cours.

Peter Feldberg: Oui.

L'hon. Kody Blois: Je pense que mon temps de parole est écoulé.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci.

Je vais maintenant céder la parole au sénateur Quinn pour cinq minutes.

L'hon. Jim Quinn (sénateur, Nouveau-Brunswick, GSC): Merci, madame la présidente.

J'aimerais revenir brièvement sur le guichet unique. J'essaie moi aussi de comprendre le concept. J'ai encore du mal à comprendre comment nous pouvons avoir des projets désignés, des stratégies de transformation et, désormais, des projets qui suivent la procédure normale. Pour les projets qui chevauchent les compétences fédérales et provinciales, j'ai du mal à concevoir le concept de guichet unique sans recourir à l'alinéa 92(10)c) de la Constitution, qui porte sur le pouvoir déclaratoire conféré dans le cadre du guichet unique.

Est-ce ce à quoi vous faites référence, monsieur Feldberg, en ce qui concerne la mise en place du guichet unique?

Peter Feldberg: Oui. Quand il est question de guichet unique dans notre contexte, il doit y avoir une coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces, à mon avis. C'est pourquoi les accords de coopération sont si importants. Je suppose que le fédéralisme coopératif est l'expression qui s'impose.

Nous ne devons évidemment pas outrepasser nos compétences. Nous ne pouvons pas exercer une compétence qui n'est pas la nôtre, et il en va de même pour les provinces. Nous devons donc collaborer ensemble sur divers projets. C'est pourquoi les accords de coopération sont si importants. Ils permettent, par exemple, de mener un examen unique, auquel participent des organismes fédéraux et provinciaux, afin de réaliser, du point de vue du promoteur, un seul examen, mais chaque compétence exerce ses pouvoirs.

L'hon. Jim Quinn: Bien, c'est donc un accord de coopération qui permet à chaque compétence de faire ce...

Peter Feldberg: C'est un accord de coopération.

L'hon. Jim Quinn: ... sans recourir au pouvoir déclaratoire.

J'essaie de comprendre le lien entre le BGP et l'appareil gouvernemental, si je peux m'exprimer ainsi. Je sais que vous avez mentionné tout à l'heure que votre équipe examine, je suppose, l'analyse de rentabilité de divers projets, effectue des analyses, formule des commentaires, etc. Devez-vous également faire intervenir des organismes centraux — par exemple, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor — dans le cadre des procédures habituelles de vérification qui sont menées lorsque des projets passent par le système?

• (1935)

Peter Feldberg: La réponse est courte: oui. Nous travaillons avec de nombreux ministères pour réaliser l'analyse et faire avancer les projets, donc la réponse est oui.

L'hon. Jim Quinn: Très bien. Je vais vous donner un exemple qui m'intéresse beaucoup: le port de Contrecoeur. J'ai un peu d'expérience avec les ports. Le port aurait présenté une analyse de rentabilité, qui aurait été examinée. Aurait-elle été examinée par le BGP, ou par le Conseil du Trésor et le ministère des Finances? Où en est le projet concernant sa mise en œuvre? Je sais que le projet peut aller de l'avant et que les travaux peuvent avoir été entamés.

Peter Feldberg: Oui.

L'hon. Jim Quinn: Vous pouvez clarifier ce point.

Le cas échéant, s'agit-il d'un projet désigné, ou le projet suit-il la procédure normale? Ont-ils obtenu des clarifications de la part des organismes centraux?

Peter Feldberg: Je ne pourrai pas vous être d'une grande utilité pour vous donner les détails de l'examen des finances, car cela dépasse mes compétences, sénateur. Cela ne relevait pas de mon ministère, si bien que je ne me suis pas penché là-dessus.

Je crois savoir que les modalités de financement ont été gérées par le BGP. Elles ont évidemment aussi été examinées par le ministère des Finances et les organismes de financement. Je crois savoir que le BGP a un rôle à jouer dans toute la mise en place.

Il ne s'agissait pas d'un projet désigné. Il n'était pas nécessaire de le désigner. Le BGP a plutôt contribué à la structure organisationnelle et a travaillé avec la structure de gouvernance, puis il a fait avancer le projet. Mon groupe a certainement joué un rôle dans certains aspects de l'évaluation environnementale, mais il l'a fait dans

le cadre normal et grâce à son pouvoir de mobilisation, et non par la voie juridique.

L'hon. Jim Quinn: Ce projet, par exemple, est donc approuvé selon la procédure normale.

Peter Feldberg: C'est exact.

L'hon. Jim Quinn: D'accord.

En ce qui concerne les Autochtones, le BGP ne remplace pas l'obligation de la Couronne de consulter. Quelles interactions le BGP, les Premières Nations et les ministères ont-ils pour en venir à des consultations? Comment cela fonctionne-t-il?

Rob Van Walleghem: Les ministères qui mènent les examens continueront de faire appel aux coordonnateurs des consultations avec lesquels ils ont l'habitude de travailler. Nous prenons part à des consultations lorsqu'un projet désigné est proposé. Nous menons alors cette consultation. Je pense que ce point a été abordé un peu plus tôt. Je pense qu'on a demandé si nous formulions des recommandations pour un projet désigné. Eh bien, non, car nous n'avons pas mené de consultation. Il faut tenir une consultation avant de pouvoir formuler une recommandation.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je suis désolée, monsieur Van Walleghem. Nous reviendrons sur ce point dans une autre question.

Je cède maintenant la parole à M. Ross pour cinq minutes.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Je vais revenir à la question précédente.

J'œuvre dans ce domaine depuis plus de 20 ans moi aussi. Je m'occupe des permis et des évaluations environnementales dans le cadre des droits et des titres autochtones.

Dans votre déclaration liminaire, monsieur Van Walleghem, je ne veux pas vous prêter des propos que vous n'avez pas tenus, mais j'ai entendu le terme « consentement ». Dans le cadre d'un projet linéaire — par exemple, un pipeline reliant l'Alberta à la côte Ouest de la Colombie-Britannique —, ai-je bien compris qu'il faudra le consentement unanime de toutes les Premières Nations touchées le long du tracé du pipeline?

Rob Van Walleghem: Ce dont vous entendez parler, c'est que le bureau et le gouvernement s'engagent à mener des consultations au titre de l'article 35 de la Constitution et des principes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA, ce qui comprend le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. On peut les compter sur plus que toutes nos mains...

Ellis Ross: C'est inexact. Je dois vous corriger. Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ne fait techniquement pas partie de la jurisprudence. Ce dont vous parlez, c'est de la DNUDPA, qui est une question distincte.

Je vais être franc. Pour un projet linéaire comme un pipeline reliant l'Alberta à la Colombie-Britannique, le BGP estime-t-il qu'il faudra obtenir le consentement unanime des Premières Nations le long du tracé du projet de pipeline?

Rob Van Walleghem: Sauf votre respect, monsieur Ross, je dois vous demander quelle est votre définition de « consentement », car il y en a plusieurs.

• (1940)

Ellis Ross: Je m'appuie sur le concept de consentement défini dans l'affaire *Haida* de 2004.

Rob Van Walleghem: Le consentement...

Ellis Ross: Oui.

Rob Van Walleghem: Le consentement n'est pas synonyme d'unanimité. L'obligation de consulter et le consentement... les lois relatives à l'obligation de consulter et aux mesures d'adaptation... J'interprète le principe du consentement tel qu'il est utilisé dans la DNUDPA.

Ellis Ross: La jurisprudence précise que le consentement est souhaitable, mais n'est pas requis dans tous les cas.

Rob Van Walleghem: En fait, ce pourrait être...

Ellis Ross: Faudra-t-il le consentement de la totalité des Premières Nations situées le long du tracé d'un pipeline reliant l'Alberta à la Colombie-Britannique? D'après vos remarques liminaires, ce consentement sera-t-il nécessaire?

Rob Van Walleghem: Encore une fois, monsieur Ross, cela dépend de la définition du consentement, et vous me dites qu'elle est énoncée dans l'affaire *Haida*.

Ellis Ross: Oui, elle l'est.

Rob Van Walleghem: Sans que la discussion devienne un cours de première année de droit, pouvez-vous me dire comment le consentement a été défini dans l'affaire *Haida*?

Ellis Ross: Il faut demander le consentement, mais il n'est pas obligatoire dans tous les cas. C'est ce qui est établi dans la décision rendue dans l'affaire *Haida*.

Soit dit en passant, en ce qui concerne les projets qui ont été réannulés, le consentement ne sera pas requis pour ceux qui ont déjà été entamés. Je parle plus précisément du projet de GNL de Nisga'a Ksi Lisims. Ce projet fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire engagée par les Metlakatlas et les Lax Kw'alaams, qui demandent une révision judiciaire. Le BGP ne rendra aucune décision rétroactive sur l'absence de consentement de ces deux bandes, en fonction de la décision du tribunal.

Rob Van Walleghem: J'ai entendu des gens dire qu'ils n'avaient pas donné leur consentement, mais, encore une fois, cela dépend des faits en cause, de l'ampleur des consultations menées et des mesures d'adaptation mises en place. Je n'aime pas commencer une conversation... Dans le cadre de nos séances de consultation régionales, nous avons beaucoup entendu parler de la question de savoir si un projet ira de l'avant...

Ellis Ross: Nous parlons plus précisément de deux Premières Nations qui ont fait appel au système judiciaire pour demander une révision judiciaire de l'approbation du projet de Nisga'a Lisims, si bien que vous n'aurez pas à appliquer la rétroactivité.

Il ne me reste qu'une minute. Outre la consultation sur les droits et les titres et la consultation au titre de la DNUDPA, il y a aussi la DRIPA en Colombie-Britannique. Cette déclaration prévoit, en vertu de l'article 7, un partage des pouvoirs décisionnels entre le gouvernement provincial et une Première Nation. Le BGP a-t-il pris cela en considération? Le BGP ou le gouvernement fédéral fera-t-il fi de cette disposition, ou bien l'article 7 sera-t-il respecté?

Rob Van Walleghem: Je comprends que l'article 7 repose sur la prise de décision partagée et la participation des Premières Nations dans ce processus, de sorte que les décisions prises par une commission ou un tribunal de prise de décision partagée puissent faire l'objet d'un recours par le promoteur s'il estime que l'équité procédurale n'a pas été respectée dans le cadre du processus. Cela...

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Je suis vraiment désolée, monsieur Van Walleghem. Le temps de parole est écoulé pour cet intervenant.

Je vais maintenant céder la parole à M. Dhaliwal.

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Merci, madame la présidente.

On a répondu à la plupart des questions que j'ai, mais j'en ai encore quelques-unes à poser. Elles s'adresseront à M. Van Walleghem.

Dans quelle mesure cette approche plus coordonnée et plus inclusive contribuera-t-elle à renforcer la confiance non seulement des investisseurs, mais aussi des communautés autochtones et du grand public?

Rob Van Walleghem: La semaine dernière, j'ai assisté à la conférence de la Coalition des Premières Nations pour les grands projets. Ce que j'ai pu constater — et ceux d'entre vous qui étaient présents l'auront sans doute remarqué aussi —, c'est un enthousiasme débordant pour les grands projets et pour tous les projets susceptibles d'apporter des retombées économiques aux peuples autochtones du Canada.

Nous essayons de modifier la perception selon laquelle les organismes de réglementation et les peuples autochtones constitueraient en quelque sorte des obstacles à la réalisation des projets. Ce n'est pas le cas. Nous allons travailler à améliorer l'efficacité du système de réglementation. Nous avons mené une séance de consultation virtuelle à laquelle plus de 600 participants ont été invités. Nous avons recueilli des commentaires de plus de 300 d'entre eux. Une très grande majorité des gens veulent aller de l'avant. Ils comprennent l'importance de faire avancer les projets dans ce pays. Ils reconnaissent tous, comme nous, que la consultation, l'adoption et la mise en œuvre de la loi se sont déroulées plus rapidement que quiconque aurait pu l'imaginer.

J'ai également entendu dire qu'ils comprennent pourquoi. Il fallait faire quelque chose. Nous devons commencer à montrer que nous changeons le discours public et que tout le monde doit mettre la main à la pâte. Les travaux que nous réalisons avec les promoteurs et les communautés autochtones visent à garantir que toutes les personnes concernées aient le sentiment d'avoir voix au chapitre dès les premières étapes d'élaboration et de planification des projets, et pas seulement une fois que les plans sont finalisés, quand un promoteur leur demande ce qu'elles en pensent. Ce n'est pas une véritable consultation ni une véritable participation.

● (1945)

Sukh Dhaliwal: Vous déployez beaucoup d'efforts pour améliorer la situation. Voyez-vous déjà des signes que ce modèle se traduit par de meilleurs résultats pour les projets, que ce soit sur le plan des échéanciers, des partenariats ou des avantages économiques?

Rob Van Walleghem: Il est trop tôt pour le dire de façon concluante. Cependant, vous constaterez moins de retards dans les projets. Vous constaterez une réduction du coût des projets. Beaucoup de projets dans le passé ont coûté... Le temps, c'est de l'argent. Lorsqu'il y a de la confusion, des malentendus ou même parfois de l'animosité, les projets prennent du retard ou ne se concrétisent pas. Je pense que la collaboration précoce fera en sorte que nous verrons les problèmes se régler et les projets avancer, surtout en ce qui concerne les enjeux environnementaux.

Une question a été soulevée plus tôt au sujet de ces enjeux. Il n'y a rien dans la loi ou dans l'approche de notre bureau qui porte atteinte à ce critère qui est important pour tous les Canadiens et tous les peuples autochtones.

Sukh Dhaliwal: J'ai une dernière question. À mesure que le Bureau des grands projets poursuit son travail, quelles possibilités voyez-vous de renforcer davantage la collaboration avec les partenaires autochtones, tout en continuant à réaliser les priorités économiques du Canada?

Rob Van Wallegghem: Dans notre système réglementaire, une grande partie de l'expertise est cloisonnée, et ce n'est pas mal intentionné. C'est un fait simplement parce que les gens sont affectés à des dossiers précis et en sont responsables. Ils sont très bons dans ce qu'ils font, mais il faut que quelqu'un coordonne le tout. On peut alors présenter tous les éléments en bloc aux communautés autochtones, afin qu'elles ne reçoivent pas des dizaines de demandes concernant divers permis ou au sujet, pratiquement, des mêmes questions ou préoccupations. Il y aura beaucoup plus de coopération et d'efficacité.

Quand on parle « d'accélérer et de rationaliser », cela ne veut pas dire qu'on tourne les coins ronds ou qu'on laisse tomber des éléments. Il s'agit simplement de veiller à ce que les grandes préoccupations que nous avons tous soient regroupées en un seul endroit où les gens peuvent les comprendre. On ne peut pas les traiter une à la fois. Il faut être en mesure d'avoir une vue d'ensemble pour contextualiser le tout. Je vois cela comme une amélioration qu'on attend avec impatience. Je sais que les communautés autochtones attendent cela aussi avec impatience.

Sukh Dhaliwal: Merci beaucoup.

La coprésidente (L'hon. Patti LaBoucane-Benson): Merci.

Le sénateur Harder a la parole pour cinq minutes.

L'hon. Peter Harder (sénateur (Ontario), GPS): Merci beaucoup.

Permettez-moi de rebondir sur ce que M. Van Wallegghem vient de dire. Compte tenu de ce que M. Feldberg a mentionné précédemment, à savoir que le bureau a pu utiliser le pouvoir de mobilisation pour accélérer la coordination, si je peux m'exprimer ainsi, sans désigner de projet, et compte tenu de ce que vous venez de dire au sujet de la consultation des communautés autochtones, il me semble que la désignation n'est peut-être pas aussi nécessaire que ce que prévoyait la loi à l'origine, ou du moins selon ce que j'avais compris. Est-ce le cas? Si oui, comment allez-vous démontrer que le processus sera plus rapide au cours des mois à venir?

Rob Van Wallegghem: La preuve se trouvera dans le nombre de décisions finales relatives aux investissements et dans l'augmentation du nombre de demandes soumises aux organismes de réglementation pour approbation parce que les investisseurs font confiance au système. Depuis des années, les investisseurs se précipitent pour aller investir ailleurs parce qu'ils ne veulent pas prendre le temps de présenter une demande ou dépenser l'argent nécessaire pour le faire. La première indication que vous aurez, probablement plus tôt que tard, sera le nombre de demandes reçues, non seulement pour les grands projets, mais pour tous les projets.

Nous sommes le Bureau des grands projets, et non le « bureau de tous les projets ». Toutefois, le travail que nous faisons, même si un projet n'est pas désigné — le genre de travail dont M. Feldberg parlait plus tôt —, c'est comme les courses de Formule 1. C'est ce que je dis aux gens. Je ne suis pas un partisan de Formule 1, mais je

pense que c'est vraiment génial et intéressant. Mes enfants adorent cela. Je ne regarde pas les courses, mais voici ce que je sais: les innovations qui servent à fabriquer ces autos font en sorte que la mienne est plus sécuritaire.

Le travail que nous faisons au Bureau des grands projets pour accélérer les grands projets et les projets renvoyés à notre bureau, les façons novatrices que nous trouvons pour accroître l'efficacité des procédures réglementaires vont se diffuser dans l'ensemble du système réglementaire. C'est ce à quoi nous travaillons.

• (1950)

L'hon. Peter Harder: Pouvez-vous me dire dans combien de temps cela se produira?

Rob Van Wallegghem: Quel échéancier...?

L'hon. Peter Harder: Est-ce que ce serait d'ici la fin de l'année?

Rob Van Wallegghem: Oui, je pense que vous allez le voir d'ici la fin de l'année. J'ai déjà vu une statistique. Excusez-moi. Je ne me souviens pas où je l'ai vu, mais je pense que les demandes auprès de l'Agence d'évaluation d'impact ont déjà augmenté de 25 % par rapport à l'année dernière. Cela n'aurait pas été possible il y a un an. C'est le ton donné au sommet qui a un effet.

L'hon. Peter Harder: J'ai une autre question qui n'a rien à voir avec ce qu'on vient de dire. Elle porte sur le rôle que joue le conseil consultatif autochtone dans des projets précis, le cas échéant.

Pouvez-vous décrire le travail qu'ils ont accompli au cours des 11 réunions que vous avez eues? Vous en prévoyez d'autres, j'en suis sûr. Comment le conseil consultatif participe-t-il à des projets précis ou vous donne-t-il des conseils sur des projets précis?

Rob Van Wallegghem: Je dois être très clair. Les membres du conseil n'ont aucun pouvoir décisionnel. Si nous avons une question sur les consultations ou sur des façons novatrices de consulter les communautés autochtones ou de réduire leur fardeau, les membres apportent le point de vue particulier des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des organismes de traités modernes et d'autonomie gouvernementale. Ils apportent cette perspective unique, variée et diversifiée. C'est important, car il n'y a pas de solution universelle. Lorsque nous examinons l'ensemble des projets partout au Canada — dans l'Arctique et dans le Nord également —, il est important d'avoir cette perspective.

Lorsque nous leur parlons des projets qui ont été renvoyés, les gens de ces régions peuvent nous aider à comprendre les préoccupations particulières qu'ils y voient et ce à quoi nous pouvons nous attendre afin de nous assurer que nous guidons les promoteurs de la manière la plus efficace et la plus utile possible et que nous comprenons la population. C'est une chose de préparer un message, mais il faut comprendre à qui il s'adresse, c'est-à-dire une population très diversifiée partout au pays. Les conseils qu'ils nous donnent sont essentiels pour nous assurer de communiquer avec les personnes qui sont inquiètes et pour qui c'est important. C'est le genre de conseils que nous recevons.

L'hon. Peter Harder: Merci.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup, monsieur le sénateur.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Lawrence.

Monsieur Lawrence, bienvenue au Comité.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci. C'est un plaisir d'être ici.

J'ai eu le privilège de travailler sur le projet de loi C-5 avec l'excellente équipe de Dominic LeBlanc et de Shannon Stubbs. Nous avons travaillé jour et nuit pour faire adopter ce projet de loi, parce que nous croyions sincèrement à l'idée qui le sous-tend, à savoir la réalisation de grands projets.

C'est là où je veux en venir. Je dois vous dire que je suis déçu, mais je vais passer aux questions.

Monsieur Feldberg, combien de projets qui ont été renvoyés au Bureau des grands projets ont été achevés?

Peter Feldberg: Par achevés...

Philip Lawrence: Je veux dire qui sont terminés. Ce n'est pas une question difficile.

Peter Feldberg: Je réfléchis. J'essaie de comprendre votre question. Ont-ils été réalisés? Ont-ils été mis en chantier? Certains progressent. Je peux vous dire cela.

Philip Lawrence: Aucun n'a été terminé, cependant. N'est-ce pas exact?

Combien de projets qui ont été renvoyés ont été désignés?

Peter Feldberg: Aucun — mais il y en aura, monsieur Lawrence. Il y en aura.

Philip Lawrence: D'ici quand? Est-ce que ce sera au cours de la prochaine année, au cours des cinq prochaines années, au cours des 10 prochaines années?

Peter Feldberg: Si je devais me risquer à avancer une estimation, je dirais au cours de la prochaine année.

• (1955)

Philip Lawrence: D'accord. Je comprends.

Peter Feldberg: Nous examinons certains projets. Je ne veux pas donner l'impression que la loi n'est pas importante. C'est une loi très importante. C'est quand même très important...

Philip Lawrence: Non, monsieur Feldberg, comme je l'ai dit...

Peter Feldberg: ... et c'est un outil à utiliser.

Philip Lawrence: ... j'ai travaillé jour et nuit avec de nombreux membres du personnel et de nombreux députés pour faire adopter ce projet de loi. Je ne dis pas qu'il n'est pas important.

Pouvez-vous nous donner des détails à ce sujet? Vous avez dit que vous avez été en mesure d'organiser et d'accélérer des projets. Pouvez-vous citer un projet que vous avez accéléré, et de combien de mois ou d'années?

Peter Feldberg: Je ne peux pas vous dire combien d'années ou combien de mois pour un projet. Je ne vais pas passer en revue les détails des projets, mais il y en a plusieurs où nous avons accéléré le processus, oui.

Philip Lawrence: Merci, monsieur Feldberg.

Le problème que le Bureau des grands projets était censé résoudre était le fait que le processus d'approbation réglementaire actuel était exagéré. Il y avait trop de formalités administratives et il manquait de transparence. Cela nuisait ou limitait la productivité du Canada. Vous vous présentez maintenant devant le Comité et vous dites que vous ne pouvez pas expliquer le processus. Vous avez dit avoir organisé des réunions, mais vous ne pouvez pas donner de détails sur ces réunions. Vous avez dit que vous n'avez approuvé aucun projet et qu'aucun projet n'a été achevé. Autrement dit, vous avez seulement réussi à ajouter de la complexité au régime réglementaire sans avoir obtenu de résultats. Mon collègue a parlé d'Ayn

Rand tout à l'heure. Je me contenterais d'un système dont Nikita Khrouchtchev serait fier, parce que cela semble être un seuil que nous n'atteignons même pas.

Monsieur Feldberg, vous êtes censé publier un rapport annuel 90 jours après le 31 mars. Quand pouvons-nous nous attendre à recevoir ce rapport?

Peter Feldberg: Le rapport porte sur les projets qui ont été désignés, et il n'y a pas eu de projets désignés.

Philip Lawrence: Vous ne fournirez donc pas de rapport, conformément à cette exigence, parce qu'aucun projet n'a été achevé ni même désigné.

Peter Feldberg: Je peux dire qu'il n'y en a pas de désignés, oui.

Philip Lawrence: Le rapport serait assez court, je suppose.

Merci beaucoup. J'espère que nous pourrions avoir une discussion plus productive la prochaine fois. J'espère qu'il y aura des projets désignés dans le laps de temps que vous avez mentionné. À l'heure actuelle, il semble que nous ayons seulement gaspillé beaucoup de temps et 40 millions de dollars de l'argent des contribuables. Tout ce qui a été accompli, c'est créer plus de complexité et moins de transparence pour les contribuables canadiens.

Merci.

Le coprésident (Dean Allison): Merci.

Monsieur Beech, vous avez cinq minutes.

L'hon. Terry Beech (Burnaby-Nord—Seymour, Lib.): Merci beaucoup.

Je remercie nos témoins d'être avec nous.

J'ai bien aimé les questions de tous nos collègues jusqu'à présent. J'aimerais revenir sur une question que j'ai posée à Mme Farrell lorsqu'elle était ici la semaine dernière et sur ce dont le sénateur Harder parlait au sujet de la façon de mesurer le succès. Je pense que cette série de questions s'adresse principalement à M. Feldberg, mais s'il reste du temps, j'inviterais M. Van Walleghem à commenter également, compte tenu de ce qu'il a dit précédemment.

Je résume ce que j'ai entendu jusqu'à présent au sujet de la façon de mesurer le succès ou des principaux indicateurs de rendement. Les règlements sur l'atténuation des répercussions environnementales et d'autres règlements seront maintenus, mais le processus sera accéléré. Il y aura potentiellement des économies, car on évitera les poursuites. Je suppose que cela s'applique au gouvernement, aux promoteurs et aux Autochtones également. Les grands projets au Canada attireront plus de capitaux, et ce, plus rapidement. Nous verrons des améliorations côté temps et financement. Nous assisterons potentiellement à une augmentation des emplois bien rémunérés et du développement économique. Tout ira plus vite dans les divers secteurs verticaux qui ont été décrits par M. Feldberg, dans les différentes industries et les différents secteurs d'expertise.

Parmi les autres considérations qui ne sont pas directement économiques, mentionnons l'amélioration de la résilience, les investissements dans notre souveraineté, la réduction des coûts pour les promoteurs et potentiellement pour le gouvernement, et une consultation plus efficace des intervenants. Les décisions d'investissement seront prises plus rapidement et le nombre de projets présentés s'accroîtra. Je présume que cela coïncidera avec une circulation plus rapide des capitaux, un élément que j'ai déjà mentionné.

Est-ce que ce sont là en partie les indicateurs de rendement que vous examinez?

Peter Feldberg: Oui.

L'hon. Terry Beech: Quels indicateurs de rendement êtes-vous prêt à ajouter à cela, et comment devrions-nous mesurer votre succès au bout de six mois, d'un an, de trois ans, de cinq ans, etc.?

Je vous encourage à élargir cette liste. Je vais donner à chacun d'entre vous l'occasion de faire un commentaire.

Peter Feldberg: Je vais commencer, puis M. Van Walleghem pourra prendre le relais.

Cette liste représente généralement le type d'indicateurs ou d'IRC — les indicateurs de rendement clés — que nous examinons. Pour mon groupe en particulier, il s'agit du nombre de projets approuvés dans un délai de deux ans, la cible que nous visons.

Nous tentons également de déterminer de combien les délais seront raccourcis par rapport aux processus normalisés, ce qui est un peu plus difficile à calculer, mais nous essayons de le faire, et il y a aussi les recommandations mises en œuvre pour améliorer la réglementation et l'efficacité en général.

Parmi les autres indicateurs de rendement clés, il y a ceux que vous avez déjà mentionnés, comme la contribution au PIB des projets qui ont été présentés et approuvés. Je pense que notre cible est très élevée à cet égard.

Ce sont les indicateurs en gros, mais ils sont plus détaillés pour chacun de nous. Comme je l'ai dit, pour mon groupe, c'est le nombre de projets approuvés en deux ans, et ce sont les améliorations apportées au processus par rapport au processus habituel.

M. Van Walleghem a peut-être quelque chose à ajouter.

• (2000)

L'hon. Terry Beech: S'il y a d'autres détails, je vous invite à les fournir au Comité.

Monsieur Van Walleghem, avez-vous des commentaires à ce sujet?

Rob Van Walleghem: Merci, monsieur Beech.

Je crois que Mme Farrell a prévu de vous fournir une liste des indicateurs que nous utiliserons pour mesurer les progrès réalisés.

Nous parlons ici de grands projets, et ces grands projets doivent d'abord être approuvés. Pour ce qui est des critères habituels relatifs aux Autochtones qui seront examinés, comme les emplois, la formation, les ententes sur les avantages et la participation au capital, il est difficile de le faire avant qu'un projet soit en cours, alors cela viendra probablement plus tard.

Entretemps, nous pouvons probablement examiner des signaux, notamment vérifier si des programmes comme le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones attirent des capitaux. Si c'est le cas, cela élimine le principal obstacle à la participation des Autochtones qui est l'accès au capital. Lorsque nous faisons l'analyse au bureau...

L'hon. Terry Beech: Je ne veux pas vous interrompre, mais il ne me reste que 30 secondes, et c'est la seule occasion que j'aie de poser des questions.

Nous avons évidemment nos données historiques. Nous pouvons les comparer à ce que nous avons fait récemment. Y a-t-il des indi-

cateurs internationaux? Serons-nous les meilleurs au monde? Serons-nous dans les cinq premiers? Y a-t-il une sorte de standard international auquel nous pouvons nous comparer, au lieu de nous limiter à notre rendement historique?

Peter Feldberg: Oui. Nous examinons ce que font les autres pays, et notre objectif est d'être les meilleurs.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Madame la sénatrice, c'est maintenant votre tour. Vous avez cinq minutes.

L'hon. Patti LaBoucane-Benson: Je vais poursuivre sur la question des indicateurs et la façon de mesurer si le travail que vous faites est efficace et servira le bien commun au Canada.

En ce qui concerne la consultation des Autochtones, avez-vous des exemples concrets de la façon de montrer comment les intérêts des communautés autochtones sont pris en compte lors de la conception d'un projet? Pouvez-vous aider le Comité à comprendre à quoi cela pourrait ressembler à cette étape?

Rob Van Walleghem: Il faudrait presque élaborer un sondage ou un questionnaire destiné aux communautés autochtones potentiellement touchées par chaque projet. Nous pourrions faire une évaluation de cette manière, puis mettre les promoteurs à l'épreuve en leur demandant comment ils comptent démontrer le processus de mobilisation.

Il ne suffit probablement pas d'indiquer le nombre de réunions organisées, car celles-ci ont pu être productives ou non. Ces réunions doivent donner des résultats concrets. Vous auriez probablement besoin d'y joindre un texte explicatif. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il faudrait en savoir plus sur les discussions et les conseils qui ont été prodigués. Ont-ils été suivis, oui ou non? Quelle en est la raison, si ce n'est pas le cas? La communauté autochtone est-elle satisfaite de l'explication fournie?

L'autre chose, d'après mon expérience, c'est que les communautés autochtones n'insistent pas toujours pour obtenir un accord. Elles acceptent de ne pas être d'accord tant qu'elles comprennent pourquoi et tant qu'il y a un dialogue respectueux, car on ne peut pas toujours s'entendre. Si l'objectif global est de favoriser la participation économique et de veiller à ce qu'un projet ait des retombées pour une communauté, nous pouvons commencer à mesurer ces aspects.

À ce stade-ci, je ne vois pas d'autre moyen que d'interroger les communautés autochtones.

L'hon. Patti LaBoucane-Benson: Comment réduisez-vous le fardeau que représentent les consultations pour les communautés autochtones? Il ne s'agit pas seulement d'une question financière, car la conduite de ces consultations nécessite beaucoup de main-d'œuvre et d'effectifs. Comment votre bureau en limite-t-il l'incidence?

Rob Van Walleghem: Nous cherchons des moyens d'y parvenir. Comme vous vous en souvenez sans doute, c'est là qu'intervient la simplification dont nous parlons. Nous réduisons le nombre de renvois provenant de plusieurs ministères, mais qu'un seul bureau de bande autochtone doit traiter. Par exemple, si nous devons désigner un projet, tout serait regroupé dans un seul document qui établit les modalités. Ainsi, la communauté et le groupe autochtone disposeraient d'un seul document de travail provenant d'un seul bureau, le nôtre, au lieu de multiples documents émanant de divers ministères, et qui portent sur différents enjeux.

Lorsque nous discutons du financement des capacités avec les groupes autochtones, nous reconnaissons qu'un financement supplémentaire est requis dans certains cas, mais nous ne pouvons pas simplement faire cette affirmation sans avoir d'abord examiné à fond si nous avons réduit leur charge de travail. Il y aura certainement du pain sur la planche, et si des capacités supplémentaires sont encore nécessaires, nous devons trouver des ressources.

Le promoteur a aussi une obligation, et pas seulement le gouvernement. Le gouvernement a une obligation de consultation et d'accommodement. Or, il doit agir dès le début pour mettre des capacités à la disposition d'un groupe de Premières Nations, de Métis ou d'Inuits, ce qui viendra aussi. Le promoteur a un rôle à jouer à cet égard.

• (2005)

L'hon. Patti LaBoucane-Benson: Très rapidement, voici ma dernière question: comment le Bureau des grands projets intègre-t-il les systèmes de gouvernance, les lois et les processus décisionnels autochtones dans la coordination globale avec les communautés autochtones? Ce que je veux dire, c'est que nous comprenons que les communautés autochtones fonctionnent différemment. Comment en tenez-vous compte et vous assurez-vous qu'elles participent de manière significative?

Rob Van Wallegem: La première chose que nous faisons, c'est de leur demander. Parfois, personne ne pose la question aux communautés. Nous leur demandons ce qu'elles souhaitent et ce qui leur semble logique. Comme vous l'avez dit plus tôt, il ne s'agit pas d'une approche universelle. La situation est très variée. Par conséquent, la première chose que nous faisons est de leur demander ce qui est préférable, ce qu'elles aiment le plus et ce qui est le plus efficace pour elles, et nous travaillons en fonction de ces réponses.

L'hon. Patti LaBoucane-Benson: Merci.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Nous allons terminer avec Mme Bendayan.

L'hon. Rachel Bendayan (Outremont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Dans son témoignage devant le Comité la semaine dernière, Mme Farrell a mentionné qu'environ 275 projets avaient été envoyés au Bureau des grands projets. Dans vos témoignages précédents, vous avez tous mentionné, chacun à votre manière, qu'une partie de votre travail consiste à simplifier les processus d'approbation — j'ai compris dans vos témoignages qu'il s'agissait d'accélérer les délais d'approbation — et à améliorer l'efficacité de tous les projets.

Plusieurs questions ont été posées à la table au sujet des projets désignés. Ai-je bien compris de votre témoignage d'aujourd'hui que, pour bon nombre de ces projets, voire tous, vous vous efforcez d'améliorer l'efficacité et la vitesse du processus réglementaire?

Peter Feldberg: Oui, et pour être plus précis, nous avons les projets sur lesquels nous travaillons, que nous pouvons faire progresser de plusieurs manières. Il peut s'agir d'un simple permis, de quelques discussions, voire d'un transfert vers un autre service capable de les traiter plus rapidement. La démarche est adaptée à chaque projet.

En ce qui concerne l'efficacité réglementaire, nous travaillons avec tous les autres ministères pour examiner la rapidité avec laquelle les permis sont délivrés ou non et la façon dont la coordination entre les divers ministères fonctionne. Nous cherchons des possibilités opérationnelles, réglementaires et législatives d'accélérer ce processus. Nous travaillons à plusieurs niveaux pour réaliser ces gains.

L'hon. Rachel Bendayan: Pour dissiper toute confusion découlant des questions précédentes, vous mettez en place une entité dotée d'une autorité légale afin de délivrer des permis ou de donner des autorisations. Vous-même, comme vous l'avez mentionné plus tôt dans votre témoignage, ne disposez pas de cette autorité légale. Vous êtes l'instance de coordination, comme vous l'avez indiqué.

Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter à ce sujet?

Peter Feldberg: Non, mais j'aurais aimé le dire de manière aussi succincte.

L'hon. Rachel Bendayan: Outre les 17 projets que le gouvernement fédéral a renvoyés au Bureau des grands projets, le gouvernement a également cerné six stratégies de transformation. Le Comité n'a pas eu l'occasion d'en entendre parler. Vous pourriez peut-être nous décrire la façon dont le BGP en fait la promotion.

Peter Feldberg: Je peux vous donner deux exemples assez rapidement.

Mme Farrell en a évoqué un lors de sa dernière comparution, à savoir le Corridor essentiel de conservation du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, dont quatre projets nous ont été renvoyés. Deux d'entre eux concernent le GNL, un est une ligne de transport d'électricité et l'autre est la mine Red Chris.

Cette région offre une formidable occasion d'exploiter des minéraux critiques pour le Canada, de développer le GNL et de concrétiser diverses choses. La Colombie-Britannique a établi que cette zone est cruciale pour son développement, et elle travaille avec les groupes autochtones de la région, en particulier les Tahltan, les Nisga'a et d'autres, pour exploiter ce potentiel.

Notre travail consiste à adopter une vision plus globale que celle de la plupart des ministères fédéraux. Les ministères s'en occupent tous, mais suivant leurs champs de compétence. Ce que le BGP est en mesure de faire, c'est d'examiner la situation et de se demander ce dont une région a besoin en matière d'infrastructures, de financement et de collaboration avec les communautés autochtones pour essayer de faire avancer l'ensemble du projet de manière plus cohérente.

Un autre exemple est celui du Nord, pour lequel on nous a confié une stratégie de transformation. Il en a résulté un certain nombre de projets qui ont ensuite été renvoyés au BGP, et sur lesquels nous travaillons d'arrache-pied pour les concrétiser.

Le BGP est unique en ce sens que nous pouvons examiner une région ou un secteur autrement que les autres ministères grâce à notre vision plus holistique.

J'espère que cela répond à votre question.

• (2010)

L'hon. Rachel Bendayan: Oui, c'est très utile.

Nous avons beaucoup abordé, à juste titre, la question de la consultation et du consentement des Autochtones au cours de cette séance. J'aimerais que vous nous expliquiez, dans le temps qu'il me reste, quelles mesures vous prenez dans le cadre de ce processus pour garantir que l'environnement et sa protection soient dûment pris en compte dans chacune de vos analyses.

Le coprésident (Dean Allison): Veuillez répondre rapidement, car nous n'avons presque plus de temps.

Peter Feldberg: Dans les projets qui nous ont été renvoyés, nous travaillons avec les ministères concernés — Environnement et Changement climatique Canada, le ministère des Pêches et des Océans et les autres — pour nous assurer que leurs exigences sont respectées. Nous faisons également notre propre analyse, et nous disposons de collaborateurs qui peuvent nous aider à déterminer si un projet contribue ou non aux objectifs climatiques du Canada ou à d'autres objectifs environnementaux.

Nous travaillons à la fois au sein de notre bureau et avec les différents ministères pour nous assurer que toutes les exigences sont respectées.

Le coprésident (Dean Allison): Merci beaucoup.

Merci, madame Bendayan.

Nous tenons également à remercier nos témoins. Je suis sûr que nous vous reverrons tous les deux au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Je vous remercie du temps que vous nous avez accordé.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes, puis nous reviendrons examiner certaines instructions de rédaction avant de partir ce soir.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>